



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P252_2020

Date : 26/06/2020

OBJET : Demande DETR Travaux de rénovation Golf de Cherbourg-en-Cotentin

Exposé

Le Golf de Cherbourg-en-Cotentin a été déclaré d'intérêt communautaire au 1^{er} janvier 2019. L'activité sur le site est gérée par l'association sportive du Golf Club de Cherbourg qui compte 350 adhérents. Cette association dispose d'une école de golf et organise régulièrement des compétitions.

Le Golf, qui contribue à l'attractivité du Cotentin, doit faire l'objet de travaux de rénovation en 2020 pour améliorer les conditions d'accueil du site. Les travaux envisagés sont :

- Le remplacement du practice d'entraînement extérieur,
- La création d'un abri à recharge pour voiturette de golf,
- Le remplacement des menuiseries extérieures,
- Le remplacement des radiateurs électriques.

Le montant des travaux s'élève à 90 852,53€ HT. Il est sollicité une subvention au titre de la DETR d'un montant de 31 798,38 €, représentant 35 % du total HT.

Plan de financement

Dépenses	HT	Ressources	HT
Radiateurs électriques (1ère partie)	8 352,53 €	Etat DETR	31 798,38 €
Practice	45 000,00 €	Autofinancement	59 054,15 €
Abri à voiturette électriques	13 000,00 €		
Menuiseries extérieures	21 000,00 €		

Radiateurs électriques (2nd partie)	3 500,00 €		
Total	90 852,53 €		90 852,53 €

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité de fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n° 2018-086 portant définition de l'intérêt communautaire pour les équipements sportifs et culturels,

Décide

- **De valider** le programme de travaux de rénovation du Golf de Cherbourg-en-Cotentin et son plan de financement,
- **De solliciter** auprès de l'État un soutien financier de 31 798,38 € au titre de la DETR pour le financement du programme de travaux de rénovation du Golf de Cherbourg-en-Cotentin,
- **D'autoriser** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

Jean-Louis Valentin